

## Atelier sur l'harmonisation des procédures douanières et l'échange de documents électroniques entre administrations douanières

Casablanca (Maroc), 2-4 décembre 2015

### Aide-mémoire

#### I. Contexte

En décembre 2011 l'Assemblée Générale des Nations Unies a approuvé le projet « Renforcer les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition pour faciliter le passage des frontières, la coopération et l'intégration régionale ». En Décembre 2012, le Comité de revue, réuni sous les auspices du Département des Affaires Economiques et Sociales a approuvé la version finale de ce projet comme étant une initiative des Nations Unies dont le Maître d'Œuvre est la Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE) en partenariat avec les Commissions Économiques pour l'Afrique (UNECA) pour l'Asie du Sud Est (UNESCAP), pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (ECLAC), et pour l'Asie et les pacifiques (UNESCAP).

L'objectif du projet est de renforcer les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition pour faciliter le passage des frontières, par le biais de l'augmentation de l'échange électronique sécurisé d'informations entre les administrations des douanes. Dans le même temps, le projet a pour but de contribuer à sécuriser davantage la chaîne d'approvisionnement et les recettes publiques liées au transport international de marchandises. En fin de compte, ce projet contribuera à accroître la coopération entre les administrations douanières et promouvoir l'utilisation des messages électroniques standards internationaux, en particulier pour les opérations de transit. Sur la base des normes internationales existantes en matière d'information sur le transit, tels que ceux définis et utilisés dans le cadre du projet e-TIR, le projet offrira une plate-forme d'échange de documents Douane à Douane (C2C).

Au moins cinq pays pilotes devront recevoir de l'assistance technique pour relier leurs systèmes informatiques avec la plate-forme nouvellement développée. Des ateliers techniques qui se tiendront dans chaque région viseront à accroître la capacité des pays en développement et des pays à économie en transition afin de maximiser les avantages offerts par la plate-forme d'échange C2C, d'augmenter leur échange électronique d'informations douanières avec les pays voisins ainsi que d'adopter les standards internationaux sur les échanges de documents électroniques. Cet échange électronique transfrontalier d'informations douanières connexes ne servira pas seulement à rationaliser les procédures de passage des frontières, mais aussi à améliorer la gestion des risques. L'adoption des normes internationales en vigueur en matière d'échange électronique de documents de transit sera également encouragée; ce qui facilitera davantage le travail des opérateurs de transport.

Des réunions de groupes d'experts, des ateliers et un séminaire de fin de projet devront permettre d'assurer au cours des différentes phases du projet l'échange des meilleures pratiques, le renforcement des capacités et la diffusion des résultats du projet. Les pays pilotes serviront d'exemples et leur expérience encouragera d'autres pays à relier à la plate-forme d'échange C2C leur système en vue d'informatiser complètement les opérations de transit au niveau mondial. Le projet s'appuie sur l'expérience du Groupe de travail de l'UNECE sur les problèmes douaniers affectant les transports (WP.30) et, notamment, sur huit années de travail de la Commission ad hoc du Groupe d'experts informel sur les aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR (WP .30/GE.1).

Pour l'Afrique et la région arabe, le choix a été porté sur l'Afrique du Nord et les Etats membres de la Déclaration d'Agadir pour la mise en œuvre du projet. Dans les faits, la première activité du projet était d'entreprendre une étude pour faire un état des lieux rapide de l'existant dans deux pays potentiellement pilotes et de choisir en fonction des résultats de l'étude le pays pilote à la suite d'une entente sur les critères de sélection lors d'une réunion consacrée au sujet. L'étude a été faite au cours de l'année 2014 et la première réunion d'experts, tenue à Genève en Suisse a recommandé le choix du Maroc comme pays pilote au titre de la Commission Economique pour l'Afrique et de la Tunisie au titre de la Commission Economique pour l'Asie de l'Est. L'étude a montré que le Maroc ne dispose d'aucune barrière technique, encore moins législative pour les échanges de données entre son administration des douanes et celle des pays partenaires. Mieux la voie de modernisation de l'administration Douanière et les derniers développements observés au Maroc en terme de dématérialisation et de mise en place de plateforme d'échanges « douane a douane » ont incité l'équipe du projet à étendre l'analyse situationnelle à l'Algérie et à la Mauritanie en vue de proposer une stratégie et si possible une feuille de route indicative pour l'accélération de l'harmonisation douanière au Maghreb. L'étude complémentaire sur ces deux pays devra donc alimenter avec l'étude sur la Tunisie et le Maroc un rapport de synthèse qui sera présenté lors de cette réunion en même temps que seront discutés d'autres sujets d'importance pour les douanes.

Pour l'Asie occidentale une étude portant sur les pays à savoir la Tunisie, le Maroc, le Liban et la Jordanie a été menée pour évaluer l'état de préparation technologique et juridique des institutions concernées de se livrer à un échange électronique des données. L'étude a révélé un degré élevé de préparation juridique et technologique entre les pays couverts et a recommandé la Tunisie comme le pays le pilote car il était le pays le plus prêt pour une telle connexion. Les autorités tunisiennes ont opté pour «faire le lien électronique dans le cadre de ce projet avec la France, premier partenaire commercial du pays en Europe. Le choix de la Tunisie est motivé par deux autres facteurs déterminants. Tout d'abord, la Tunisie est un membre actif du partenariat Euro-Med où C2C est un domaine important de la coopération pour une intégration plus poussée avec l'Union européenne. En outre, des discussions techniques ont été lancées récemment sur les modalités de C2C entre les membres de la déclaration d'Agadir en tant que première étape vers une plus grande connectivité avec les partenaires de l'UE. L'assistance technique fournie à la Tunisie dans le cadre de ce projet vise à faciliter ce processus par le développement de la plate-forme la plus adaptée en fonction des besoins et des objectifs spécifiques de l'autorité douanière tunisienne.

## **II. Justification**

La coopération douanière constitue un instrument principal pour la facilitation de l'intégration régionale du fait du positionnement stratégique des administrations des douanes aux frontières. Au cours de la dernière décennie, les pays maghrébins ont mis en œuvre des stratégies nationales de facilitation du commerce et ont enregistré des niveaux de progrès variables.

A titre d'exemple, dans le Maghreb, la Tunisie, le Maroc étaient les premiers pays à mettre en œuvre la réforme des procédures douanières et la facilitation des commerces, motivés en cela, par les besoins de leur secteur d'exportation. L'Algérie a également déployé des efforts significatifs dans ce domaine et dispose d'un programme ambitieux visant à moderniser et faciliter les procédures douanières. La Jordanie est l'un des premiers pays du Moyen Orient où une plateforme d'échanges C2C a été expérimentée avec les pays voisins, notamment l'Arabie Saoudite.

De manière globale, chaque pays a mis en œuvre un programme de réforme avec pour objectif de faciliter les procédures douanières, de réduire le délai de l'inspection douanière... etc. Toutefois, la coopération en matière d'échange d'expériences et d'harmonisation, par exemple en ce qui concerne l'harmonisation des lois, réglementations, procédures et documentations douanières en vue de se conformer aux conventions internationales pertinentes et aux bonnes pratiques internationales, est restée limitée entre les pays.

En outre, divers systèmes de gestion informatisée des opérations douanières sont utilisés par les différents pays maghrébins. Même lorsque des pays utilisent le même système, ils ne partagent pas les données : terminologie utilisée, informations douanières disponibles etc... et ce, pour des raisons à la fois juridiques et techniques.

Conscient de l'importance de l'harmonisation des législations, réglementations, procédures et documentations douanières relatives aux opérations d'import et export ; les Directeurs généraux de douane des pays de l'UMA ont créé lors d'une réunion tenue les 27 et 28 avril 2010, un groupe de travail maghrébin composé d'experts des pays de l'UMA,

chargé dans une première étape de dresser et d'étudier « la liste des procédures douanières à l'importation et à l'exportation ainsi que les obstacles et les barrières douanières ».

Le groupe de travail maghrébin a tenu plusieurs réunions dont la dernière a eu lieu les 15 et 16/5/2014 à Rabat.

En outre, le Conseil des Ministres maghrébins des Finances et de la Monnaie a recommandé lors sa réunion tenue à Marrakech les 28 et 29 mai 2013, au groupe de travail, de « préparer un guide maghrébin sur les procédures relatives à l'import et à l'export appliquées par la douane dans les pays de l'UMA, ainsi que la préparation d'un document comparatif des ressemblances et des divergences relatives aux réglementations et aux barrières tarifaires et non tarifaires appliquées dans les pays de l'UMA ».

La grande Commission des Ministres Maghrébins chargés de l'Economie et des Finances a également appuyé cette démarche vers l'harmonisation douanière maghrébine en produisant, lors de sa réunion tenue du 24 au 26 juin 2013 à Tunis, la recommandation suivante : « l'accélération du processus d'actions nécessaires, visant l'harmonisation des législations, des réglementations et des procédures douanières et préparer également un projet de code de douane maghrébin unifié... ».

En application de ces différentes recommandations prises à tous les niveaux des Conseils maghrébins, les travaux du groupe de travail d'expert maghrébin précité ont permis de dresser un certain nombre d'axes du projet de guide maghrébin sur les réglementations et procédures relatives à l'import et à l'export appliquées par la douane dans les pays de l'UMA. D'un autre côté, les pays d'Agadir sont censés bénéficier du cumul de l'origine lors de leurs exportations vers l'Europe. Ainsi la coordination de l'échange de données entre les douanes de ces pays est d'une importance primordiale. Soutenir les membres d'Agadir dans cette direction sera l'une des priorités du projet tel que l'envisage la CESAO.

Afin d'appuyer les efforts de l'UMA et des Etats de la déclaration d'Agadir en matière de coopération douanières, et en exécution du projet UNDA C2C, le bureau de la CEA pour l'Afrique du Nord et le CESAO, en étroite collaboration avec le Secrétariat général de l'UMA, organisent un atelier sur l'harmonisation des procédures douanières et l'échange de documents informatiques entre administrations douanières.

L'atelier offrira également aux douanes de la région l'occasion de partager l'expérience d'autres régions en matière d'harmonisation douanière et d'échanges de documents informatique entre douane. Le projet UNDA C2C a également pour principal produit la mise à disposition d'une plateforme informatique qui devrait faciliter les échanges de documents informatiques entre pays désireux d'accélérer la facilitation du commerce par une dématérialisation accélérée des procédures. La plateforme, en cours d'élaboration dans un esprit de large ouverture pour en faciliter l'adaptation à tous les systèmes informatiques courants des différents pays, même ceux qui ne font pas encore partie du système TIR.

### **III. Objectif et résultats attendus de la réunion**

L'objectif général de l'atelier est de contribuer au renforcement du dispositif de facilitation du commerce au Maghreb à travers une accélération de l'harmonisation des procédures douanières et la mise en place d'un plan pour aboutir à l'échange électronique de données au Maghreb.

Les résultats attendus de l'atelier sont de quatre ordres :

- Sensibiliser les Etats aux résultats d'analyse des obstacles à l'harmonisation douanière dans la région ;
- Analyser les Gaps techniques et juridiques relatifs aux échanges électroniques de documents douaniers entre les douanes du Maghreb ;
- Partager des enseignements tirés des expériences et des pratiques internationales et régionales en matière d'harmonisation douanière, et
- Lancer les bases d'un projet arabe d'échanges électroniques de documents douaniers.
- Discuter de l'opportunité pour les pays membres de l'initiative d'Agadir de se connecter à une plateforme d'échanges électronique de documents

#### **IV. Participation**

Les experts nationaux des administrations des douanes des pays membres de l'Union du Maghreb arabe et de la région arabe sont les principaux participants de cette réunion. Un expert douanier en charge de la coopération internationale et un expert des systèmes informatiques des administrations douanières seront invités pour chaque pays de l'UMA. Des représentants du Secrétariat général de l'UMA et des représentants du Comité technique d'Agadir sont également parties prenantes des travaux de la réunion.

#### **V. Format de la réunion**

La réunion est prévue pour durer deux jours. Ses travaux seront organisés en séances plénières consacrées à des communications d'experts des Etats Membres, des institutions telles que l'Organisation Mondiale de la Douane, l'IRU, l'UMA, la CEA, Le Comité Technique d'Agadir, la CEE. Les experts invités en provenance d'autres régions du monde présenteront également des communications.

Un service d'interprétariat sera assuré pour les trois langues suivantes : Français, l'Arabe et Anglais.

#### **VI. Date et lieu**

La réunion se tiendra à Casablanca (Royaume du Maroc) du 2 au 4 Décembre 2015.

#### **VII. Contacts**

Les informations relatives à la réunion pourront être obtenues auprès de :

##### **ESCWA**

- Adel Alghaberi  
E-mail: [adelalghaberi@un.org](mailto:adelalghaberi@un.org)

##### **UMA Secrétariat Général**

- Kouider Lahoual  
E-mail: [Kouidera12@gmail.com](mailto:Kouidera12@gmail.com)

##### **Bureau de la CEA pour l'Afrique du Nord**

- M. Ochozias Gbaguidi  
Email : [gochozias@uneca.org](mailto:gochozias@uneca.org)
- M. Aziz Jaid  
Email : [ajaid@uneca.org](mailto:ajaid@uneca.org)
- Mme Naima Sahraoui  
Email : [nsahraoui@uneca.org](mailto:nsahraoui@uneca.org)
- M. Mohammed Mosseddek (Documentation)  
Email : [mmosseddek@uneca.org](mailto:mmosseddek@uneca.org)

Téléphone CEA-AN : 00 (212) 537 71 56 13 / 537 71 78 29